

LE RÉFLECTEUR,

ORGANE DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS-DES-DERNIERS-JOURS.



« Les rayons de la vérité se reflètent sur tous les esprits sains; ils forment un foyer de lumière, dont les flots submergent l'ignorance et l'erreur. »

« Sanctifiez le Seigneur dans vos cœurs, et soyez toujours prêts à répondre avec douceur et avec respect à tous ceux qui vous demandent raison de l'espérance qui est en vous. »

N^o 6.

JUN 1853.

VOL. I.

RESTAURATION DE LA PRÊTRISE.

Il n'est peut-être pas, dans la parole de la vérité inspirée, un sujet tenant à l'œuvre des derniers jours, qui soit plus mal compris et qui fasse aussi peu d'impression sur les hommes en général, que la restauration de la Sainte Prêtrise. Et cependant, il n'est pas de sujet qui regarde autant leur bonheur, leur prospérité, ni qui soit aussi intimement lié avec l'éternelle destinée de l'homme. Le bien comprendre c'est le fondement le plus sûr de notre élévation en honneur, en dignité et en puissance dans le royaume de Dieu.

Consultez les pages sacrées, examinez cette histoire de la providence de Dieu à l'égard de son peuple, vous verrez qu'il n'est pas de sujet sur lequel le Seigneur ait attiré plus particulièrement l'attention. Toujours quand Il a eu une œuvre à faire, qu'Il a voulu avertir un peuple des jugements qui le menaçaient, ou établir une alliance, toujours ç'a été par la voie de l'autorité légitime, qui est la Prêtrise. C'est pourquoi lorsque le genre humain s'était corrompu devant Dieu, et que regardant du ciel et voyant que tous les hommes, à l'exception de Noé et sa famille, s'étaient fourvoyés, qu'il n'y avait personne qui fit le bien, Il résolut de les détruire, de les faire disparaître de dessus la terre en amenant sur eux un déluge d'eaux — avant de le faire, Il suscita ce même juste, Noé, le revêtit d'une légitime autorité, et l'envoya avec un message à ce peuple, message qui était aussi obligatoire pour les hommes que si Dieu était descendu du monde éternel et le leur eût proclamé Lui-même. Pourquoi cela? parce que Noé était revêtu d'autorité, de la Prêtrise: il représentait Dieu auprès du monde, et ses paroles seraient ou une odeur de vie vivifiante, ou une odeur de mort mortelle. Les hommes l'ayant rejeté, les jugements de Dieu vinrent sur eux, et l'histoire de ce peuple est là bien visible pour les générations à venir, comme un terrible exemple des conséquences du péché et de l'incrédulité.

Une autre fois, le Seigneur apparut à Abraham, et lui dit qu'Il lui donnerait à lui et aux siens, le pays de Canaan pour leur possession éternelle; qu'ils deviendraient innombrables comme le sable du bord de la mer, ou comme les étoiles des cieux; qu'ils seraient étrangers dans un autre pays; qu'ils serviraient un roi et seraient maltraités pendant quatre cents ans; qu'après cela la nation dont ils étaient les esclaves serait jugée, et qu'Il les ferait sortir avec de grands biens et de grandes richesses (Gen. XV). Le temps de l'accomplissement de cette prophétie étant arrivé, le Seigneur apparut à Moïse qui gardait alors le bétail de son beau-père dans le pays de Madian, et lui dit qu'il serait l'homme qui exécuterait cette délivrance. Moïse se plaignant à l'Éternel, lui disant qu'il avait la langue embarrassée, l'Éternel le reprit et lui dit de prendre avec lui Aaron son frère, qu'Aaron lui servirait de bouche, et que lui, Moïse, tiendrait pour Aaron la place de Dieu. Cela étant ainsi, et la Prêtrise ou autorité leur étant conférée — car il faut se souvenir que le Seigneur les envoya en *son nom* (nom signifiant autorité) — ils allèrent trouver le roi d'Égypte Pharaon. L'histoire de cet événement est trop bien connue pour avoir besoin de commentaire; qu'il suffise de dire qu'ils furent rejetés, et qu'en les rejetant Pharaon rejeta Celui dont ils étaient les serviteurs et qui les avait envoyés: c'est pourquoi les jugements d'un Dieu vengeur du péché vinrent sur la nation égyptienne, et Pharaon et son armée périrent subitement dans la mer Rouge.

Par ces faits et d'autres que nous pourrions citer, nous voyons que, quand le Seigneur suscite un individu, et lui confère l'autorité, cette autorité, ou Prêtrise, rend son message sacré à l'égard de ceux auxquels il est envoyé. Mais le monde généralement, et même des portions religieuses du monde, ne croient en aucune Prêtrise; aussi beaucoup de gens ne savent que répondre, quand on leur demande qui a requis d'eux ce qu'ils font: ils ont recours alors à quelque faux-fuyant, ils vous disent que la Prêtrise était locale, qu'elle était bornée à la tribu de Lévi, et qu'elle a tout à fait cessé avec le sacrifice du Temple. A cela nous répondons qu'il y a deux Prêtrises: l'une, la Prêtrise d'Aaron; l'autre, la Prêtrise de Melkisédec. La première se transmettait de père en fils parmi les Lévites. La dernière était conférée à des esprits d'élite qui étaient appelés et choisis du Seigneur. Celle-ci, avant les jours de Melkisédec, s'appelait *Prêtrise selon l'ordre du Fils de Dieu*. Elle existait dans le monde éternel avant que " les étoiles du matin chantassent ensemble et que les Fils de Dieu poussassent des cris de joie „ (à la fondation de notre globe), et elle continuera d'exister quand cette terre aura été purifiée, nettoyée, rachetée, et sera devenue la demeure finale, l'habitation des justes dans l'éternité. Après l'époque de Melkisédec elle s'appela de son nom, pour pré-

venir une trop fréquente répétition du nom du Fils de Dieu, et parce que Melkisédec était un Grand-Prêtre distingué dans cet Ordre saint. Sous la Prêtrise d'Aaron, le peuple observait la loi cérémonielle — à cause de ses transgressions de l'Évangile (Gal. III) — cette loi que Pierre appelle un joug que ni ses contemporains ni leurs pères n'avaient pu porter, qui n'aurait jamais rendu parfaits ceux qui s'approchaient de l'autel, et ne leur aurait point donné l'éternelle vie.

Les deux ordres de Prêtrise existaient sous la dispensation de l'Évangile. Jean Baptiste avait la Prêtrise d'Aaron, parcequ'il était descendant naturel d'Aaron; notre Sauveur avait celle de Melkisédec. Le Psalmiste inspiré, dans le Psaume CX, dit : “ Tu (Messie) es Prêtre à toujours selon l'ordre de Melkisédec. „ L'ordre de Melkisédec était “ établi par la puissance d'une vie sans fin; et comment ce qui est sans fin et éternel aurait-il pu cesser? „

Non seulement le Sauveur exerça cette Prêtrise, mais il la conféra à ses apôtres. Ecoutez ses propres paroles, vous qui méprisez la Prêtrise et qui levez le bras de la rébellion contre l'œuvre de Dieu. “ Comme tu m'as envoyé dans le monde, ainsi je les envoie dans le monde. „ Jean XVII, 18. Comment Jésus fut-il envoyé? Revêtu par le Père du pouvoir de la Prêtrise. Comment furent envoyés les Apôtres? Par Jésus, de même qu'il avait été envoyé par son Père; c'est pourquoi ils ont dû avoir la Prêtrise de Melkisédec. Outre cela, notre Sauveur leur dit : “ Ce n'est pas vous qui m'avez élu, mais c'est moi qui vous ai élus et ordonnés. afin que vous alliez et portiez du fruit, et que votre fruit demeure. .. De quelle ordination s'agit-il? De l'autorité qui leur était donnée d'administrer les ordonnances de la vie et du salut, en sorte que ce qu'ils liaient sur la terre était lié dans le ciel; et cela, parcequ'ils avaient reçu le *pouvoir* de lier et de délier, lequel appartient exclusivement à la Prêtrise. La perfection et l'exaltation à la vie éternelle n'auraient jamais eu lieu par la Prêtrise d'Aaron, c'est pourquoi il fallait la Prêtrise de Melkisédec avec toutes les bénédictions qui l'accompagnent, pour régler et contrôler celle d'Aaron, et amener les Saints à la perfection.

Pourquoi parlons-nous de la restauration de la Prêtrise à ce siècle? C'est que l'Évangile ne peut pas exister sans la Prêtrise. Sous l'ancienne dispensation, l'autorité était nécessaire pour administrer les ordonnances, et l'étranger qui s'approchait pour officier à l'autel devait être mis à mort. La loi a été changée, mais la nécessité de l'autorité fondamentale est demeurée la même sous la nouvelle comme sous l'ancienne dispensation. “ Personne, dit l'apôtre, ne prend cet honneur sur lui, à moins d'être appelé de Dieu comme Aaron. „ Un homme peut, légitimement, désirer cet honneur, mais s'il se permet de prendre sur lui l'autorité sans être, comme le fut Aaron, appelé par une nouvelle

révélation, cet homme sera certainement estimé rebelle et traître envers le gouvernement de Dieu.

Or cette Prêtrise s'était perdue sur la terre par l'apostasie et la transgression des Gentils, et de là la nécessité de sa restauration, afin que l'Évangile pût être prêché, et un peuple préparé pour recevoir le Messie quand il viendrait en gloire et en puissance. Cette restauration est clairement prédite dans les Écritures de vérité.

Esaïe dit dans le XL^e chapitre : “ Consolez, consolez mon peuple, dit votre Dieu. „ Ce langage consolant doit être adressé aux Juifs par la voix de quelqu'un criant dans le désert : “ Préparez la voie du Seigneur, dressez dans le désert un chemin à notre Dieu. „ Ces paroles et cette mission sont adressées par les écrivains inspirés à Jean Baptiste, et quoique le Sauveur ait dit que Jean était l'Elie qui devait venir, il ajoute brièvement : “ Si vous voulez le recevoir. „ Or les Juifs ne l'ont pas voulu, ils l'ont rejeté comme ils ont rejeté le Messie. Le temps n'était donc pas venu où ce consolant langage devait retentir aux oreilles des enfants d'Israel ; une longue dispersion les attendait, ils allaient être mis sous les pieds des Gentils jusqu'au temps de la plénitude des Gentils ; ils allaient devenir un dicton, un proverbe parmi tous les peuples. Non, la mission de Jean n'a pas cessé avec la première venue du Messie, mais elle s'étend à cette période où “ l'Éternel, „ est-il dit, “ que vous cherchez, entrera soudainement dans son temple, „ où toute vallée sera élevée, toute montagne, toute colline abaissée, ce qui est tortueux redressé et les lieux raboteux aplanis, où la gloire du Seigneur sera révélée, et où toute chair ensemble la verra. Eh bien ! Jean Baptiste est venu dans cette dispensation-ci de la plénitude des temps en la qualité d'un ange administrant, et a imposé les mains à Joseph Smith et Olivier Cowdery, en disant : “ A vous, mes frères, au nom du Messie, je confère la Prêtrise d'Aaron....., et cette Prêtrise ne sera jamais ôtée de la terre jusqu'à ce que les fils de Lévi aient présenté de nouveau une offrande au Seigneur dans la justice. „ Mais comme cette Prêtrise ne peut administrer toutes les ordonnances du royaume de Dieu, il était nécessaire que la Prêtrise de Melkisédec reparût aussi, ce qui a eu lieu dans la personne de Pierre, de Jaques et de Jean, qui ont conféré cette Prêtrise à d'autres ; en sorte qu'elle n'est pas provenue d'une source impure, par les papes et les évêques de la Rome apostate et corrompue, mais par révélation directe des mondes éternels.

Mais, dit quelqu'un, comment pouvons-nous savoir que c'est vrai ? nous n'avons pas vu l'ange descendre comme vous le dites ! en outre, on nous a enseigné que la famille humaine ne serait plus favorisée du ministère des anges. — A cela nous répondons que la foi ou croyance humaine n'a que bien peu affaire à la parole de Dieu ; que le peuple de

Dieu a toujours été favorisé du ministère des anges sous la nouvelle aussi bien que sous l'ancienne dispensation. Les anges sont souvent apparus pour consoler, bénir et instruire la famille humaine, et lui révéler la pensée et les volontés de Jéhovah, et lui développer ses desseins sur l'avenir. Dans certaine occasion Jean le bien-aimé apôtre, dans l'île de Patmos, étant sur le point d'adorer un ange, celui-ci lui dit : " Garde-toi de le faire, je suis ton compagnon de service et ton frère, „ etc. Paul met la chose tout au clair, en nous disant que " les anges sont des esprits servants, pour servir ceux qui seront héritiers du salut. „ En vérité, il n'y a que l'apostasie et la transgression qui ont supprimé des choses qui appartenaient à jamais aux Saints du Très-Haut, et qui les constituaient un peuple particulier aux yeux du monde entier. Mais il nous a été donné une marque infaillible à laquelle nous pouvons reconnaître la réalité de cette restauration, et la démontrer à l'intelligence de tout individu honnête qui voudra prendre la peine de l'examiner. Le Sauveur dit : " On connaît un arbre à son fruit. „ Désirez-vous vous assurer que tel arbre est un prunier ou un pêcher? Comment vous y prendrez-vous? Est-ce que vous demanderez pour cela combien il y a eu de personnes présentes pour voir le procédé de la plantation, et combien de temps l'arbre a mis à croître? Non, vous vous approcherez de l'arbre, vous l'examinerez vous-mêmes, et vous déterminerez sa nature par le fruit qu'il a porté. Faites de même pour la Prêtrise.

Dans les anciens temps les fruits de l'autorité légitime étaient la foi, la sagesse, la connaissance, le discernement des esprits, le pouvoir de faire des miracles, la prophétie, le don des langues, et l'interprétation de ces langues. Ces bienfaits étaient les effets de l'Esprit de Dieu qui était avec les hommes avec vérité et avec puissance, comme il accompagne toujours la vraie Prêtrise. La même cause produira le même effet dans tous les âges du monde. Lecteur, éprouvez-le par expérience. " Celui qui veut faire la volonté de Celui qui m'a envoyé, dit le Sauveur, connaîtra de ma doctrine si elle est de Dieu. „ Vous ne pouvez prétendre à cette connaissance que par l'obéissance. Croyez au Seigneur Jésus-Christ, repentez-vous de vos péchés, soyez baptisés pour la rémission de ces péchés, obtenez le Saint-Esprit par la voie légitimement établie, et vous saurez que les Saints-des-derniers-jours sont en possession de la Prêtrise, que les prescriptions de la Prêtrise sont obligatoires pour tout fils et toute fille d'Adam, d'un bout de la terre à l'autre, et que seule elle peut vous élever à un honneur et à une gloire ineffable, céleste et éternelle.

T. BRYCESON.

AUX MEMBRES DE LA PRÊTRISE

DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS-DES-DERNIERS-JOURS.

Bien-aimés frères,

La sollicitude que j'éprouve pour votre avancement dans la connaissance des choses qui se lient à la très haute et très sainte vocation à laquelle le Très Haut vous a appelés dans ces derniers jours, m'a fait desirer le privilège de vous communiquer quelques idées en rapport avec cet important objet.

La Prêtrise ou autorité dont nous sommes investis, est le médium par lequel notre Père Céleste a décrété de communiquer la lumière, l'intelligence, les dons, les pouvoirs, et le salut spirituel et temporel à la présente génération.

Semblable à l'échelle de Jacob, qui, bien que reposant sur la terre, touchait les cieux, la Prêtrise est la voie, l'unique voie par laquelle doivent descendre les bénédictions particulières et importantes que le Très Haut tient en réserve pour cette génération.

Les bénédictions du royaume céleste, telles que les dons et pouvoirs surnaturels, dont jouissaient les Eglises primitives, et qui sont maintenant offertes aux enfants des hommes, ces bénédictions s'effectuent toujours par la fidèle administration des ordonnances de l'Évangile. Le saint messager annoncé par Jean dans l'île de Patmos, nous a délégué l'autorité d'administrer les ordonnances évangéliques, par lesquelles s'obtiennent ces bienfaits; c'est pourquoi il est aussi impossible à cette génération d'acquérir le salut sans se soumettre à ces ordonnances, qu'il l'eût été aux contemporains de Noé d'échapper au déluge autrement qu'en se réfugiant dans l'arche.

Être établis de Dieu pour être entre ses mains les instruments d'une diffusion de lumière et de connaissance parmi les hommes de cette génération, et pour les sauver des calamités et des désastres qui approchent! Combien il nous importe d'être instruits le plus possible sur la nature, le caractère et les prérogatives de notre saint ministère!

Une certaine intelligence, un certain pouvoir se rattachent à ce ministère; et ce pouvoir et cette intelligence, nous les recevrons en les comprenant et en les recherchant; nous pourrons alors accomplir les devoirs de notre sainte vocation de manière à éclairer la famille humaine sur les choses qui regardent directement son salut.

Oui, il devient absolument nécessaire que nous ayons cette intelligence et ce pouvoir, afin que le Seigneur accomplisse par nous ses glorieux desseins, en faisant connaître aux enfants des hommes la grande œuvre qui s'opère maintenant parmi eux.

Les esprits de cette génération sont tellement dans les ténèbres, que

la force, la sagesse et l'éloquence humaines ne pourront rien pour les rendre attentifs à leur salut présent et à venir. Pour cela il nous faut cette intelligence et ce pouvoir célestes, que nous venons de dire ; en sorte que quand nous nous présentons au milieu du monde pour délivrer les oracles du ciel. notre parole soit accompagnée d'une démonstration en parfait accord avec la vérité et la pensée de Dieu. De cette manière nous pourrions amener les esprits — j'entends ceux qui sont dignes de participer aux bienfaits du ciel — à se soumettre humblement à la volonté de Celui qui nous a donné notre autorité. Et ainsi le royaume de Sion continuera à grandir dans la puissance et la majesté de son Roi triomphant, jusqu'à ce que toutes les âmes véritablement honnêtes de toute nation se soient rangées sous ses glorieuses et célestes lois.

Dans notre amour pour la prospérité de Sion, ne nous contentons pas de notre ministère, sans ses bénédictions et ses qualités propres, c'est-à-dire sans son intelligence et son pouvoir ; car, autrement, il ne vaudrait pas mieux que les principes et la pratique du monde sectaire, lequel se contente de la forme de la piété, sans son efficacité.

L'autorité ou la charge de cette Prêtrise qui est selon l'ordre du Ciel, peut être conférée par un individu à un autre, mais l'efficacité et l'intelligence de cette charge ne peuvent pas l'être ; elles doivent s'obtenir de Dieu par le moyen du Saint-Esprit. Elles s'obtiennent aussi, assurément, d'une manière un peu différente de ce qu'on pourrait croire. Dieu ne veut nous les donner qu'après que nous avons été éprouvés et trouvés fidèles ; et elles ne seront pas refusées non plus à ceux qui, avec douceur et persévérance, recherchent et utilisent toutes les occasions qu'il leur sera donné d'honorer leur saint ministère. A proportion que nous serons actifs, humbles et diligents, dans l'exercice des devoirs de notre ministère, nous en recevrons le pouvoir et l'intelligence. N'importe que nous soyons ignorants de la brillante sagesse de ce monde, nous pouvons devenir puissants dans notre ministère. Comme la pluie tombe sur les hautes montagnes, l'esprit et le pouvoir de Dieu descendront en riche abondance sur les intelligences de tous ceux qui ne défont pas, mais qui s'avancent et soutiennent courageusement l'honneur de ce saint Sacerdoce.

Une grande et merveilleuse œuvre doit s'accomplir dans cette génération — le voile épais de la tradition et de la superstition qui couvre les esprits de tant de peuples, doit être déchiré — la plénitude de l'Évangile portée à toute nation, en tous climats — la puissance de Dieu révélée parmi les païens et Sion établie ; et tout cela doit être fait par la sainte Prêtrise que nous avons reçue ; par elle le Seigneur Dieu d'Israël va dans ces derniers jours être glorifié aux yeux des païens, son Nom exalté du levant au couchant. Mais qui

l'exercera? Ceux qui à force d'épreuves, de souffrances et de patience, auront atteint à ses plus hauts avantages.

Vous le voyez, nous devons mettre à profit toute occasion de bien apprendre les révélations, non seulement celles données dans les premiers temps, mais aussi celles qui ont été données dans cette époque des derniers temps. Le Seigneur nous a ordonné de garder toujours précieusement les paroles de vie et de rechercher la Sagesse dans les meilleurs livres. Il nous est aussi ordonné en même temps de rechercher, par la *foi*, la Sagesse et la Science auprès de Dieu. Nous sommes donc tenus d'exercer notre foi et nos facultés naturelles en enrichissant notre esprit de Sagesse et de Science, particulièrement en ce qui se rapporte aux Révélations et aux Commandements de Dieu.

Ainsi prenons bien garde à ces instructions; soyons sages, actifs, humbles et persévérants, ensorte que le Seigneur nous trouve dignes de recevoir cette intelligence et ce pouvoir d'En Haut, par lesquels nous pourrions honorer notre sainte vocation, à l'étonnement des nations et des païens, et amener maints fils et maintes filles de la race d'Israël dans le Céleste Royaume de notre Père. L. SNOW.

PROCLAMATION

ADRESSÉE AUX PEUPLES DES CÔTES ET DES ILES DE L'Océan PACIFIQUE, DE TOUTE NATION, DE TOUTE TRIBU ET DE TOUTE LANGUE, PAR P. P. PRATT, APÔTRE DE JÉSUS-CHRIST.

Eprouvez toutes choses, — retenez ce qui est bon.
PAUL.

(Fin.)

VI.

AUX MEMBRES DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST.

J'ai rendu mon témoignage comme un témoin fidèle et vrai de l'Évangile, et des choses passées, présentes et à venir; je termine par quelques instructions relativement à l'obéissance que nous devons aux lois et aux gouvernements humains dans le monde entier.

Tout gouvernement humain est permis par le Seigneur et nécessaire, jusqu'à ce que règne Celui à qui appartient le règne, et qu'Il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds.

Nous ne sommes pas envoyés pour révolutionner le monde, mais pour l'avertir des événements qui approchent, pour instruire les ignorants, et pour appeler les pécheurs au repentir.

Les lois civiles de tout pays seront nos lois, dans le sens politique du mot.

C'est notre devoir d'obéir aux magistrats, juges, gouvernants et rois

qui exercent une autorité légitime dans les divers pays où nous vivons, voyageons ou séjournons.

Si l'esprit des institutions modernes de l'Europe et de l'Amérique, en ce qui regarde la liberté de conscience est en progrès; si une libre et mutuelle communication d'idées et de paroles s'établit de plus en plus, et permet ainsi aux différents peuples de répandre plus facilement leurs lumières, et d'échanger entre eux ce qu'ils possèdent de connaissances, dans ce cas réjouissons-nous de cet esprit et profitons de l'occasion qui nous est donnée d'annoncer le témoignage de Jésus et de publier l'Évangile du salut, la bonne nouvelle de la vie éternelle, partout où le pied de l'homme a laissé son empreinte, partout où le gémississement et les larmes, le deuil et la mort, ont projeté leurs ombres désespérantes.

Si les perfectionnements incessants de la navigation à vapeur, des chemins de fer, des télégraphes électriques, de l'imprimerie, suivent partout les triomphes et les conquêtes de la liberté, alors, ô vous, saints du Très-Haut! vous, elders et apôtres d'Israël,

Sur le chariot de feu placez le Témoignage,
Et qu'à l'instant il vole au plus lointain rivage;
Allez, montez, montez! le coursier flamboyant
Vous portera partout plus vite que le vent,
Laisant bien loin de lui l'oiseau criard sauvage
Et le sombre ouragan attardés en voyage.
Prêchez, prêchez si haut l'Évangile d'amour,
Que son écho résonne au plus humble séjour;
Annoncez aux mortels la fameuse journée
Où le maître des rois, du sceptre et de l'épée,
Va bannir pour jamais les chagrins, les douleurs,
A l'inférieure mort qui fait couler nos pleurs
Arracher son pouvoir, pour qu'à notre tristesse
D'un JUBILÉ SANS FIN succède l'allégresse.

En voyageant de nation à nation, vous verrez leurs lois, leurs religions, leurs ordonnances, leurs cérémonies, leurs institutions, leurs arrangements domestiques, leurs mariages, etc., etc., se heurter grandement, diverger en tout sens, en opposition entre eux, comme avec les lois de Dieu.

Mais souvenez-vous que votre commission est une commission universelle de paix sur la terre, et de bienveillance envers les hommes.

Votre proclamation est une proclamation de repentir et de réformation universelle. Vous êtes envoyés comme ambassadeurs du Roi, le Seigneur Jésus-Christ, pour commander à tous ceux qui sont arrivés à l'âge de responsabilité, de se repentir et de se faire baptiser en son nom, pour la rémission des péchés. Vous êtes envoyés pour administrer le don du Saint-Esprit par l'imposition des mains en son saint nom.

Vous êtes envoyés pour rendre témoignage de la vérité de cette dispensation, — d'un Sauveur crucifié et ressuscité. Vous êtes envoyés pour prophétiser, pour avertir le monde des choses à venir.

Vous êtes envoyés pour imposer vos mains aux petits enfants des membres de l'Eglise, pour les bénir, et confirmer sur eux leur nom de chrétiens, comme membres et héritiers de l'alliance et des promesses.

Vous êtes envoyés pour baptiser les peuples, et préparer ainsi l'avènement du Fils de l'homme. Vous êtes envoyés pour imposer vos mains aux malades, aux boiteux, aux aveugles, aux sourds, à tous les affligés qui croient en votre témoignage, et qui ont la foi d'être guéris; oui, en vérité, pour leur imposer vos mains, et les oindre au nom de Jésus-Christ, le Fils de Dieu.

Vous êtes envoyés pour commander aux démons, aux diables et aux esprits impurs et immondes de toute espèce, au nom de Jésus-Christ, de sortir des personnes qui en sont tourmentées.

Vous êtes envoyés pour prêcher la délivrance aux captifs, pour guérir les cœurs brisés, et pour consoler ceux qui gémissent, pour proclamer l'année de grâce du Seigneur, et le jour de vengeance de notre Dieu.

Vous n'êtes pas envoyés pour vous immiscer dans les institutions civiles, politiques, ou domestiques fondées sur des lois, et qui ont la consécration de l'antiquité ou d'un usage dès longtemps établi, hors le cas où ces institutions se trouveraient en conflit avec la liberté de conscience et les commandements du Seigneur, auquel cas il faut obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme, en subir les conséquences, ou fuir dans un autre lieu.

P. P. PRATT.

LE DÉSÉRET ET LES SAINTS-DES-DERNIERS-JOURS.

Extrait d'un « Rapport officiel » du capitaine Stansbury, sur l'expédition des ingénieurs topographes, envoyés par le gouvernement des Etats-Unis, dans la vallée du Grand Lac Salé, en 1849.

(Suite).

Le gouvernement de cet Etat provisoire, avec tous ses rouages exécutifs, législatifs et judiciaires, fonctionnait d'une manière régulière et harmonieuse, sous les auspices de la Constitution récemment adoptée. La juridiction de l'Etat de « Déséret », s'étendait et s'exerçait avec vigueur sur tous ceux qui arrivaient dans ses limites, et justice égale était rendue aux « Saints », et aux *Gentils*, dénomination que les premiers donnent à tous ceux qui ne partagent pas leur croyance. J'en eus bientôt des preuves convaincantes, du moins en ce qui concerne les *Gentils*; car je trouvai un beau matin près d'une vingtaine de nos mules parfaitement enfermées dans la fourrière pour délit commis sur le champ de quelque pieux « Saint. » Nous ne rentrâmes en posses-

sion qu'en payant l'amende fixée par le magistrat, et en indemnisant amplement le propriétaire pour le dommage causé à ses récoltes. Constamment il était fait des appels aux cours de justice par des compagnies d'émigrants en passage, qui, s'étant brouillés en route, ne pouvaient tomber d'accord pour le partage de leur propriété. Les décisions avaient un caractère remarquable de droiture et d'impartialité; elles étaient rendues rigoureusement obligatoires par tous les moyens dont disposait la colonie, si quelqu'un refusait de s'y soumettre. Ce n'était pas en vain que des demandes de protection contre l'oppression leur étaient adressées par ceux qui passaient au milieu d'eux; je connais un fait de ce genre au sujet duquel le *marshal* de l'Etat fut envoyé, avec les forces nécessaires, à près de deux cents milles dans le désert occidental, à la poursuite de quelques misérables qui avaient volé et emporté presque tout l'équipement d'une compagnie d'émigrants. Il les atteignit et les ramena à la ville, et le bien volé fut restitué à son propriétaire légitime.

Quoique tout annonce à l'extérieur un gouvernement essentiellement temporel, on ne peut cependant se dissimuler qu'il est si intimement lié avec l'administration spirituelle de l'Eglise, qu'il serait impossible de séparer l'un de l'autre*. Le premier Gouverneur civil, élu par le peuple, sous la constitution du nouvel Etat, était le président de l'Eglise, Brigham Young; le Lieutenant-gouverneur était son premier Conseiller ecclésiastique, et le Secrétaire de l'Etat, son second Conseiller ecclésiastique: ces trois personnages composaient en même temps la Présidence de l'Eglise. Les Evêques des différents quartiers qui, en vertu de leur office dans l'Eglise, avaient exercé non-seulement une autorité spirituelle, mais encore une autorité temporelle sur les divers districts commis à leur garde, étaient, dans l'ordre civil, juges de paix, et, dans l'accomplissement de leurs devoirs, étaient appuyés par le pouvoir civil et par toute l'autorité spirituelle de l'Eglise. Cette intime union de l'Eglise et de l'Etat paraît pénétrer tout ce qui se fait. Le pouvoir suprême dans l'un et dans l'autre étant placé entre les mains des mêmes personnes, il est difficile de séparer leurs deux caractères officiels et de déterminer si, dans telle circonstance, ils agissent comme fonctionnaires spirituels ou comme fonctionnaires purement temporels.

L'établissement d'un gouvernement entièrement civil me paraît tout-à-fait avoir été le résultat d'une nécessité prévue et qu'il était impossible d'éviter. Lorsque la colonie augmenta en nombre et en importance, on ne pouvait pas attendre, ainsi qu'il a déjà été observé,

* Mais quelque intimement liés que paraissent le gouvernement de l'Etat ou Territoire et le gouvernement de l'Eglise, ils n'en sont pas moins, en réalité, entièrement séparés et distincts l'un de l'autre, parce que les lois civiles qui les régissent leur ont été données par le gouvernement des Etats-Unis. — *Editeur.*

que toute la population fût uniquement composée de membres de l'Eglise, les yeux tournés vers la Présidence non-seulement comme vers leur chef spirituel, mais aussi comme vers l'organe divinement établi et inspiré de la loi en matière temporelle et politique. Il devint donc nécessaire de pourvoir au gouvernement de *tous*, en instituant une autorité qui ne pût être contestée par personne et qui exerçât un contrôle sur tous, qu'ils fussent membres ou non de l'Eglise. Le pouvoir étant avoué et reconnu par le gouvernement des Etats-Unis, serait soutenu par ses lois et protégé par son autorité. Le gouvernement civil n'est donc qu'une mesure de pure précaution, ayant en vue seulement les Gentils qui pourraient s'établir parmi eux; car le pouvoir et l'autorité de l'Eglise sur ses membres suffiraient amplement, s'il n'était question que d'eux seuls. Rien ne pouvait être plus naturel dans l'organisation du gouvernement civil que ceci, savoir : que tout un peuple, ayant la même croyance, choisît, pour fonctionnaires du pouvoir exécutif, ceux auxquels il avait l'habitude de s'en rapporter comme à ses guides inspirés, et par lesquels il avait été conduit du pays de la persécution dans ce lointain désert, qui, sous leur direction, commençait déjà à fleurir comme la rose. De là est venue la fusion insensible des deux autorités, les principaux fonctionnaires de l'une occupant, relativement, les mêmes positions sous l'autre. Ainsi, l'Evêque, en cas de dispute entre deux membres de l'Eglise, interposerait son autorité spirituelle comme Evêque, pour amener l'accommodement des parties; tandis que dans des différends entre ceux qui ne sont pas soumis à la juridiction spirituelle et qui ne peuvent pas être jugés par la discipline ecclésiastique, il agirait dans la compétence qui lui est attribuée par la constitution et les lois civiles de l'Etat. Le contrôle des affaires de la colonie se trouvait ainsi entre les mêmes mains, soit dans l'ordre spirituel de l'Eglise, soit dans l'ordre civil; ces mains étaient, dans une double qualité, celles que les commettants eux-mêmes, soit comme citoyens, soit comme membres de l'Eglise, avaient choisies pour le leur confier.

Les revenus du nouvel Etat paraissaient participer de ce même double caractère, les trésors de l'Eglise étant librement consacrés, quand cela était nécessaire, à la prospérité temporelle du corps politique. Ils dérivent d'un système de dîmes semblable à celui des anciens Israélites. Chaque personne qui a fait sa profession de foi et qui, en conséquence, est reçue dans le sein de l'Eglise, est tenue de payer " au trésor du Seigneur „ un dixième de tout ce qu'elle possède; après quoi, elle paie un dixième du produit annuel de ses biens et en outre donne un dixième de son temps*, qui est consacré aux travaux

* Pour être exact, il faut dire qu'il n'est exigé annuellement par la loi sur la dîme qu'un dixième seulement, payé soit en travail, soit en argent, soit en produits. — *Editeur.*

publics, tels que routes, ponts, canaux d'irrigation ou tel autre ouvrage que les autorités pourraient ordonner. La totalité de la somme ainsi collectée entre dans les coffres de l'Eglise et n'est exigée que de ses membres. Un impôt est mis aussi sur la propriété, comme chez nous; il est levé sur les "Saints," comme sur les Gentils, et constitue le revenu du gouvernement civil. Toutes les marchandises qui entrent dans la ville paient un droit d'un pour cent, excepté les liqueurs spiritueuses, pour lesquelles on paie la moitié de la valeur; ce dernier impôt ayant évidemment pour but de décourager l'introduction de cet article parmi eux. Cette mesure a eu réellement une très grande portée; elle était équivalente à une prohibition; car les importateurs ont dû, pour ne rien perdre, doubler le prix auquel, sans cela, ils auraient vendu leur marchandise. Elle a eu pour effet, pendant que nous étions là, d'élever le prix de l'eau-de-vie à douze dollars par gallon (ou cinq litres), sur quoi les autorités percevaient six dollars, et d'élever le prix du whisky à huit dollars, sur quoi elles en percevaient quatre. L'agent de circulation est principalement l'or monnayé par eux-mêmes et tout l'or qui est apporté d'Europe par les convertis.

Malgré ces lourdes charges, qui nous paraîtraient insupportables pour l'industrie et les entreprises, rien ne peut surpasser l'aspect de prospérité, de paisible harmonie et de joyeuse satisfaction qui règne dans toute la colonie. Depuis la première année de privations, les provisions ont toujours été abondantes, et le manque de ce qui est nécessaire et même agréable à la vie est chose inconnue. On avait conçu une fois le projet (plutôt, je crois, comme mesure de prévoyance que dans tout autre but) de mettre à part un capital pour construire un asile aux indigents; mais après avoir fait d'exactes recherches, on trouva qu'il n'y avait dans toute la population que deux personnes qui pussent être considérées comme ayant besoin de la charité publique; en conséquence, le projet fut abandonné.

Cet heureux état d'une prospérité répandue partout, est regardé par eux-mêmes comme un témoignage de la protection du ciel et de la faveur spéciale de la Divinité; mais je pense qu'on peut tout simplement l'attribuer à l'admirable discipline qui règne et à la promptitude avec laquelle on obéit à un vaste corps d'hommes industriels et intelligents, ainsi qu'aux sages conseils de chefs prudents et sagaces, qui procurent une unité et une concentration d'action dont le résultat a étonné ceux mêmes qui l'ont obtenu. Les heureux effets de ce système d'action une et bien dirigée, sous l'unité de direction et de contrôle, se font remarquer surtout dans la construction des bâtiments publics, des routes, des ponts, et dans la manière dont on prépare le pays à pouvoir être promptement occupé par une vaste population en croissance rapide et qui va être augmentée par une émigration en

route dans ce moment même de presque tous les pays de l'Europe.

Il n'est peut-être pas convenable que je parle du caractère personnel du chef de ce singulier peuple, dans une communication comme celle-ci. Néanmoins on me pardonnera de dire que le président Young m'a paru être un esprit juste et sain, tout-à-fait à la hauteur des exigences de la position élevée qu'il occupe, très jaloux de la bonne réputation et des intérêts du peuple qu'il gouverne, toujours prêt à repousser la moindre tentative de le déprécier ou de le représenter sous de fausses couleurs, et infatigable à imaginer des moyens et des expédients pour l'élever au point de vue moral, intellectuel et physique. Il m'a paru posséder, comme individu et comme magistrat, la confiance illimitée de ses concitoyens; et ses deux Conseillers et lui, formant la présidence de l'Eglise, ne semblaient avoir qu'une chose en vue : la prospérité et la paix de la société à la tête de laquelle ils étaient placés.

Les Mormons étaient toujours probes et honnêtes dans les affaires qu'ils avaient avec les nombreux émigrants qui traversaient leur cité, ne profitant nullement de la situation nécessiteuse où se trouvaient un grand nombre d'entre eux, pour ne pas dire la plupart. Ils leur vendaient toutes les provisions dont ils pouvaient se passer, à un prix modéré, celui qu'ils payaient eux-mêmes dans leurs rapports entre eux. Pendant tout le temps que nous avons communiqué avec eux, c'est-à-dire pendant plus d'une année, il n'y a pas eu à ma connaissance un seul cas de fraude ou d'exaction dont quelqu'un de notre Compagnie ait eu à se plaindre; j'incline fortement à croire que les accusations de ce genre, qui ont été lancées contre eux, proviennent ou de faux rapports faits dans un but intéressé, ou d'informations erronées. Quant à moi, je n'ai assurément éprouvé rien de semblable pour mon propre compte; je n'ai pas été témoin non plus, ni n'ai entendu parler de rien de pareil à l'égard d'autres personnes durant le temps que j'ai passé parmi eux. Un trop grand nombre de ceux qui traversaient leur colonie étaient disposés à mépriser leurs droits à la terre qu'ils occupent, à ridiculiser les règlements municipaux de leur cité et à transgresser effrontément leurs lois. Ces délinquants étaient promptement arrêtés par les autorités, mis en demeure de payer une forte amende, et emprisonnés dans certains cas ou forcés de travailler aux ouvrages publics, punition richement méritée et qui leur aurait été infligée dans tout autre pays civilisé. Bref, ce peuple offrait le spectacle d'une société paisible, réglée, industrielle et bien organisée, aussi bien qu'on pourrait le voir dans toute autre ville de l'Union, ayant les droits de la propriété individuelle aussi parfaitement définis et aussi religieusement respectés que chez nous-mêmes, rien n'étant plus éloigné de leur foi ou de leur conduite que l'esprit de *communisme*, quoiqu'on ait supposé, bien à

tort, qu'il régnait parmi eux. Ce qui fait de ce peuple un peuple tout particulier, ce sont ses opinions religieuses, la forme et l'étendue du gouvernement de l'Eglise (qui est une théocratie), et principalement la nature des relations domestiques.

Quant à la manière dont le gouvernement exécutif fait les nominations des magistrats du territoire nouvellement créé, c'est un point sur lequel je ne dois me prononcer qu'avec beaucoup de réserve. Cependant les facilités que j'ai eues aussi de m'éclairer sous ce rapport, m'excuseront peut-être de présenter le résultat de mes propres observations à cet égard. Je me sens donc forcé de dire, avec tout le respect possible, mon avis sur la nomination du Président de l'Eglise Mormone et du chef du peuple Mormon, préférablement à toute autre personne, aux hautes fonctions de Gouverneur du territoire. Indépendamment de la portée politique de cette nomination, dont je n'ai pas à m'occuper, j'estime que ç'a été une mesure dictée aussi bien par la justice que par une saine politique. Etroitement lié à eux dès leur sortie de l'Etat d'Illinois, cet homme a été véritablement leur Moïse; il les a conduits à travers les déserts dans un pays écarté et inconnu, où ils ont établi leur tabernacle et sont occupés maintenant à construire leur temple.

Résolu dans le danger, ferme et pénétrant dans le conseil, prompt et énergique dans l'occasion, et dévoué jusqu'à l'enthousiasme à l'honneur et aux intérêts de son peuple, il a gagné sa confiance illimitée, il est l'objet de son estime et de sa vénération, et occupe dans son cœur une place qu'on ne saurait lui disputer. Lors de l'établissement du gouvernement provisoire, il fut élu à l'unanimité en qualité de magistrat civil supérieur, et déjà avant sa nomination par le Président, il cumulait le triple caractère de conseiller confidentiel, de chef temporel et de prophète de Dieu. Connaissant parfaitement le caractère de ses concitoyens, leurs capacités, leurs besoins et leurs faiblesses; identifié maintenant avec leur prospérité, comme jadis il avait partagé tous leurs malheurs et toutes leurs afflictions; honoré, jouissant de la confiance, ayant en main toutes les richesses de la colonie pour procurer le bien-être spirituel et temporel de ce jeune établissement, il était assurément, entre tous les autres, l'homme le mieux fait pour présider, sous les auspices du gouvernement général, une colonie dont il pouvait se dire, à juste titre, le fondateur. Aucun autre homme n'aurait possédé aussi entièrement la confiance du peuple; et cette nomination qu'a faite le pouvoir exécutif d'un homme de leur choix, outre qu'elle les a grandement satisfaits, a été envisagée comme une garantie que le gouvernement central leur rendra désormais la justice et la considération à laquelle ils ont droit. Maintenant leur ferme espérance est qu'ils ne seront plus fugitifs et proscrits, et que, placés sous

la grande égide nationale, ils ne seront plus exposés à la violence et aux outrages qui les ont forcés à chercher une demeure sûre dans ces lointains déserts.

NOUVELLES.

SCANDINAVIE. — Par une lettre de Copenhague du 15 avril, nous apprenons que l'œuvre du Seigneur, commencée dans ce pays en 1850 par l'elder Erastus Snow, fait des progrès. Voici deux ou trois fragments de cette lettre que nous citons avec plaisir :

« Le 6 avril, nous avons eu à Copenhague une conférence générale qui a été très suivie. Elle a duré trois jours, pendant lesquels il s'est manifesté une grande union de sentiments et beaucoup d'intérêt pour les vrais principes. Elle a aussi été très instructive. L'Eglise entière de ce pays y était représentée, à l'exception de la conférence de l'île de Bornholm, qui n'a pu envoyer de députés à cause des glaces. Il y a présentement sept Conférences organisées, trente Branches, quarante-cinq elders et cent-cinquante personnes dans les divers ministères de la prêtrise d'Aaron. Il n'y a pas eu moins de six cents personnes baptisées depuis la Conférence d'août dernier, en sorte que nous en comptons maintenant plus de mille quatre cents dans l'ancienne Scandinavie. Soixante-dix ont été baptisés en Suède depuis la même Conférence, ce qui porte à plus d'une centaine le nombre actuel des Saints—des—derniers—jours dans ce pays.

» En Norvège, cinquante personnes ayant été baptisées depuis notre dernière Conférence, l'Eglise de Norvège compte aujourd'hui quatre-vingt-dix membres.

» Pendant la Conférence générale qui s'est terminée dimanche dernier, trente-deux personnes qui avaient été baptisées dans la semaine ont été confirmées membres de l'Eglise; quinze l'avaient été le dimanche précédent; huit ont été baptisées aujourd'hui et six autres le seront demain.

» Nous venons de louer au centre de Copenhague, pour la prédication, la grande salle des Baptistes, précédemment occupée par M. Mönster, et d'autres salles appartenant au même établissement.

» Nos réunions publiques du dimanche se sont successivement augmentées pendant l'hiver; beaucoup de gens respectables les ont fréquentées, et chaque semaine il y a eu des personnes baptisées.

» Nous venons de publier à 5,000 exemplaires une quatrième édition de la *Voix de la vérité*, et à 5,000 une édition de *l'Authenticité divine du Livre de Mormon*. Nous continuons à publier le journal le *Stjerne*, dont la circulation va croissant. Presque tous nos livres de cantiques sont vendus, ainsi que presque tous les exemplaires du *Livre de Mormon* et du *Livre des Doctrines et Alliances*. »

Erratum du *Réfecteur*, n° 5, page 1, ligne 29, lisez : « Cependant de fortes pluies, accompagnées d'éclairs et de tonnerres,... »

LAUSANNE.

Edité et publié par T. B. H. STENHOUSE, Cité-Derrière, 1, à qui toutes lettres ou communications relatives à cette publication doivent être adressées, franc de port. En vente au Dépôt Bibliographique de J. CHANTRENS, à Lausanne; à la librairie de JULLIEN, frères, à Genève; SCHABELITZ, à Bâle; KISSLING, à Neuchâtel; LESQUEREUX, à la Chaux-de-Fonds; COURVOISIER, au Locle.

Prix : 20 centimes.